

Conseil Communautaire en date du 9 avril 2018
A la salle communale de Jallerange

Délégués présents :

Mmes VEFOND (Courcuire), HUOT (Emagny), LACOUR (Hugier), JULIEN (Le Moutherot), BOUCHASSON (Marnay), CUINET (Tromarey)
MM. ROLLET (Avrigney-Virey), GAILLARD (Bay), DUMONT (Beaumotte-lès-Pin), DUPONT (Berthelange), LUCOT (Bonboillon), PAULIN (Bresilley), RENAUDOT (Brussey), DECOSTERD (Burgille), CUSSEY (Burgille), HOERNER (Chambornay-lès-Pin), GAUTHIER (Chancey), BELLENEY (Chaumercenne), HUDELOT (Chevigney-sur-l'Ognon), SIMON (Corcelles-Ferrières), POURET (Corcondray), HUMBERT (Courchapon), BRAICHOTTE (Cugney), BERGER (Emagny), PHARISAT (Etrabonne), TOURNIER (Ferrières-les-Bois), MIGNEROT (Gézier-et-Fontenelay), PINASSAUD (Jallerange), MALESIEUX (Lantenne-Vertière), VITTOT (Lantenne-Vertière), PELOT (Lavernay), CLERGET (Lavernay), COLLAS (Malans), BALLOT (Marnay), FASSET (Marnay), ZANGIACOMI (Marnay), RIETMANN (Marnay), MEUTELET (Moncley), BEURAUD (Montagney), BAUDRY-VIEILLARD (Montagney), DENIZOT (Motey-Besuche), GEANDREAU (Placey), MONTEL (Pin), MORALES (Recologne), BRUCKERT (Recologne), BOILLON (Ruffey-le-Château), DUCRET (Sauvagney), MARCHAL (Sornay), DOUBEY (Villers-Buzon), ABISSE (Vregille).

Absents excusés :

M. LACAILLE Michel pouvoir à M. BALLOT Vincent
M. AUBRY Didier pouvoir à M. DECOSTERD Thierry
M. GLORIEUX (Pin) pouvoir à M. MONTEL Christian
M. GARCIA Jean-Louis remplacé par son suppléant M. HUDELOT Jean-Claude
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
M. VARLET Philippe remplacé par son suppléant M. PINAUSSAUD Gilles
M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick
M. FERRER André remplacé par son suppléant M. DOUBEY Robert
M. DOBRO Christophe
Mme ANTOINE Christel

Absents :

M. HENRIET Christophe, PHILIBEAUX Frédéric

Secrétaire de séance : Marie-Claire LACOUR

M. le Président remercie la commune de Jallerange d'accueillir le conseil communautaire.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du conseil communautaire en date du 26 mars 2018.

Approuvé à l'unanimité

Documents préparatoires envoyés par mail ou courrier aux membres du Conseil Communautaire pour la séance du 9 avril 2018 :

- CR du Conseil communautaire du 26/03/2018,
- Budget principal : prévisionnel 2017, réalisé 2017, prévisionnel 2018,
- Budget OM : prévisionnel 2017, réalisé 2017, prévisionnel 2018,
- Budget ZA Les Plantes : prévisionnel 2017, réalisé 2017, prévisionnel 2018,
- Etat pluriannuel des emprunts CCVM

1. Réaménagement d'un prêt avec le crédit agricole

Le président explique que suite à la renégociation avec le crédit agricole des prêts de la CCVM, seul le prêt de l'école de Corcelles-Ferrières peut être renégocié (taux de 3,76 % au lieu de 4,5 %) pour un gain net de 3 138,78 €. Le président demande l'autorisation de faire le réaménagement.

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

2. Tarifs transports scolaires (du Doubs)

Le Président explique que la Région Bourgogne- Franche-Comté ne finance pas le transport scolaire pour le retour au domicile des enfants du Doubs le midi. Il rappelle que la région n'a fait que reprendre l'existant et le département du Doubs facturait déjà ce transport à la CC.

Le Président propose de maintenir le coût du transport scolaire au montant voté pour l'année scolaire précédente : 65 € par titre de transport pour l'année scolaire 2017/2018. Le montant est identique à l'année scolaire précédente.

Le tarif méridien est-il compris ? Oui.

Voté à l'unanimité

3. Demande de subvention de la mairie de Marnay pour la réalisation de l'aménagement du pôle sportif Henri Bey

Le Président dit qu'il reporte ce point et propose une rencontre entre le bureau de la CCVM et le conseil municipal de Marnay le 16 avril à 18h30 à la mairie de Marnay. Une convocation sera adressée aux membres du bureau.

Le président indique que ce projet de pôle sportif pourra bénéficier d'aides de l'Etat (FNADT) dans le cadre de son inscription dans le contrat de ruralité porté par la CCVM.

4. Taux d'imposition 2018

Le vice-président en charges des finances présente une simulation d'augmentation des taux des 3 taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) avec une augmentation des taux pour 2018 de 1,2% correspondant à l'augmentation du coût de la vie. L'augmentation permet un apport de 22 831 €.

A savoir les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : passage de 7,85 % à 7,94 %
- Foncier bâti: passage de 6,60 % à 6,68 %
- Foncier non bâti : passage de 10,83 % à 10,96 %

Pour la Cotisation Foncière Entreprises de 20,31 %, comme il s'agit de la première année en fiscalité professionnelle unique, il n'est pas possible de l'augmenter.

Un élu dit que l'augmentation du coût de la vie est déjà inclus dans l'augmentation des bases 2018.

Un autre élu dit que l'on vient de passer à la FPU pour ne plus faire payer 2 fois les contribuables et la première chose qu'on fait est de proposer une augmentation.

Le président dit que la mise en place de la FPU n'aura un effet cliquet que dans 2 à 3 ans.

Des élus disent qu'il y a déjà eu la mise en place de la taxe GEMAPI ce qui fait déjà une augmentation avec la mise en place de cette nouvelle taxe. Le président rappelle que cette taxe est dédiée à la compétence GEMAPI et, est fléchée sur les travaux sur les ruisseaux notamment.

Un élu dit qu'un investissement important sur lequel le conseil n'a pas encore travaillé est envisagé et que l'on propose déjà des augmentations. Le président dit que le projet de bassin avance et qu'il y a eu des rencontres avec des financeurs potentiels.

Il dit que dans le cadre du contrat P@C avec le département du Doubs, l'enveloppement pour la CCVM est de 700 000 € : 300 000 € pour le projet scolaire et périscolaire sur Lantenne-Vertière, 300 000 € pour le projet de bassin d'apprentissage et de bureaux communautaires et 100 000 € pour le projet scolaire et périscolaire sur Emagny.

Le Président dit qu'il faut compenser les augmentations de charges de personnels.

Un élu dit que l'an dernier, seuls 10 % des investissements prévus au budget ont été réalisés et la CC ne réalisera pas tous les investissements prévus au budget 2018. Il n'est donc pas nécessaire de rajouter 22 000 € de recettes sans investissement.

Le président rappelle que le programme d'investissement pluriannuel avait été inscrit au budget 2017, comme demandé par le conseil.

Des élus font part de leur inquiétude quant aux couts d'un bassin d'apprentissage. Il est dit que le déficit sera d'au moins 150 000 €/an donc un apport de 22 000 € est faible. Il y a déjà d'autres structures existantes à 15 kms, les a-t-on sollicités pour accueillir nos écoles ? Le président dit que cela a été fait et que c'est complet pour les plus proches. Le président rappelle que les structures de petite enfance (crèche et micro-crèche) ont un déficit de 123 000 € pour 40 enfants et que ces structures sont utiles. Il faut savoir ce que l'on veut. Il rappelle qu'une rencontre avec la Communauté de Communes (CC) de Jura Nord est programmée et que cette CC pourrait participer à ce projet de bassin. Il est dit que la baisse de la taxe d'habitation (30 %) est compensée en totalité par l'Etat la première année.

Pour la taxe GEMAPI, qu'en est-il ? Le vice-président en charge des finances dit qu'elle est répartie sur les 4 taxes suivant un pourcentage que représente chaque taxe par rapport au produit total attendu (63 000 € pour la CCVM). La taxe GEMAPI est-elle incluse dans « l'état 1259 » (état des taxes locales) ? Le vice-président rappelle que cette taxe n'a été votée qu'en février. Il a consulté les services de la trésorerie et en accord avec eux, il dit qu'il y a toutes les chances que cela ne figure pas dans « l'état 1259 ». Des élus concluent que cela va faire une augmentation des taux.

Un élu dit qu'avec la taxe GEMAPI, c'est une taxe sur l'ensemble du bassin versant sauf que les communes riveraines, celles-ci vont payer 2 fois pour les mêmes services ou quasiment.

Le président rappelle que les subventions de l'agence de l'eau vont diminuer de 80 % à 40 % donc que l'on pourra faire moins de projets sur les ruisseaux.

Le président propose d'augmenter de 1,2 % les taux d'imposition pour 2018.

Refusé à la majorité (27 contre et 6 abstentions)

Les taux d'imposition sont donc les suivants pour 2018 : Taxe d'habitation : 7,85 %, Foncier bâti : 6,60 %, Foncier non bâti : 10,83 % et Cotisation Foncière Entreprises : 20,31 %.

5. Présentation du budget prévisionnel annexe lotissement les Plantes 2018

Le budget prévisionnel annexe lotissement les Plantes 2018 est distribué puis diffusé en séance.

Le vice-président en charges des finances présente le budget.

Il n'y a pas de question.

Les orientations budgétaires ayant été débattues préalablement, le président propose le passage au vote du budget prévisionnel 2018 pour le budget annexe lotissement les Plantes.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 198 752,40 €	1 198 752,40 €
Investissement	1 038 271,82 €	1 038 271,82 €

Budget voté à la majorité (une abstention)

6. Présentation du budget prévisionnel annexe Ordures ménagères 2018

Le budget prévisionnel annexe Ordures ménagères 2018 est distribué puis diffusé en séance.

Le vice-président en charges des finances présente le budget.

Il précise que 3000 € ont été rajoutés au budget prévisionnel pour la réalisation des calendriers de collecte 2019 et la communication qui n'avait pas été prévue initialement.

En investissement prévisionnel, il dit qu'il est inscrit au budget la construction d'un bâtiment pour le stockage des bacs. Il est précisé qu'il ne s'agit que d'une prévision. Le président rappelle qu'il y a un amortissement important au niveau du budget OM et que 200 000 € ont déjà été remontés exceptionnellement en fonctionnement.

A quoi correspond la location de terrains pour 2000 € ? Il s'agit d'une location de terrain à la commune de Chaumerenne sur lequel est installé un centre de dépôts inertes (de 3^{ème} catégorie) pour les particuliers et les entreprises qui avait été mis en place par la Communauté de Communes du Val de Pesmes. Des conventions avaient été passées avec C2T (pour l'installation d'un concasseur et les dépôts) et le SYTEVOM. Les apports de C2T sont très faibles.

Il est dit que la location va quasiment être couverte par la vente de tonnage.

Est-ce que son utilisation peut être étendue à tout le territoire de la CCVM ? Oui. Il faut communiquer sur ce centre. Comment ce centre est-il ouvert ? L'entreprise délégataire de service assure l'ouverture sur rendez-vous. Initialement, il y avait un panneau avec les horaires d'ouverture. Les entreprises paient au tonnage : 3 €/T et 1,5 €/T pour la CCVM.

Les orientations budgétaires ayant été débattues préalablement, le président propose de passer au vote du budget prévisionnel 2018 pour le budget annexe Ordures ménagères.

	Dépenses	Recettes	sous total 2018
Fonctionnement	1 277 863,06	1 306 929,19	29 066,13
Investissement	287 769,62	287 769,62	0,00

Budget voté à la majorité (une abstention)

7. Présentation du budget prévisionnel principal 2018

Le budget prévisionnel principal 2018 est distribué puis diffusé en séance.

Le vice-président en charges des finances présente le budget.

Il dit que le budget a été retravaillé suite aux demandes faites en commission finances notamment les charges de personnels qui ont été diminuées par rapport au 1^{er} chiffrage.

Au compte 64112, il est inscrit « Indemnité résidence », y en a-t-il à la CCVM ? Non, il s'agit de l'intitulé du compte. La CCVM est concernée pour ce compte par le supplément de traitement familial (SFT) et la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Le vice-président en charges des finances dit que l'état 1259 relatif aux revenus des impôts locaux et les dotations d'état ont été notifiés après la commission finances et que les sommes inscrites en recettes ont été modifiées en conséquence.

Pour les recettes de dotations, une dotation de compensation de 48 000 € a été ajoutée mais elle correspond à la « compensation part salaires » (CPS) et devra être reversée aux communes (et donc aussi inscrite en dépenses de fonctionnement).

Un élu indique qu'il y a une erreur dans les recettes de fonctionnement et qu'une ligne de 112 506 € n'a pas été comptabilisée. Le vice-président procède aux corrections du budget en séance.

Concernant l'étude eau assainissement, que reste-t-il à payer ? La moitié de l'étude a été payée en 2017, il reste donc l'autre moitié : 82 500 € TTC.

Le vice-président en charges des finances dit que le projet scolaire et périscolaire avait été inscrit en totalité lors de la présentation des investissements prévisionnels et suite aux remarques faites, il n'a été budgétisé que 360 000 €. De plus, 80 000 € ont été inscrits pour la réalisation du nouveau programme d'informatisation. Le président dit que ce programme est inscrit dans le contrat de ruralité subventionné à hauteur de 40 %. Sont aussi inscrits au contrat de ruralité : l'acquisition et les travaux des locaux administratifs ainsi que la réalisation des ponts sur l'ancienne voie ferrée.

Les études de faisabilité sur les projets scolaires et périscolaires peuvent bénéficier d'un accompagnement du conseil départemental du Doubs et d'une aide à hauteur de 65 % pour 18 000 € de dépenses maximum.

Un élu dit que le tableau avec l'état pluriannuel de la dette qui a été adressé avec les documents préparatoires est incomplet car il ne comprend pas l'emprunt de Montagney soit 35 000 € à ajouter. Il lui est répondu qu'il n'est pas encore intégré dans la comptabilité du fait que l'avenant pour scinder ce prêt n'a pas encore été signé par tous.

Quels sont les prêts qui se terminent en 2018 ? Le prêt des écoles à Pin, à Corcelles-Ferrières, et à Lantenne-Vertière se terminent en 2018.

Quelle est le montant de la trésorerie de la CCVM au 31/12/2017 ? Le président dit qu'il ne sait pas mais que cela sera inscrit au compte rendu. Le vice-président en charge dit que le montant sera donné à la date actualisée. *Trésorerie en date du 12 avril 2018 : 399 728.13 €*

Le vice-président en charges des finances présente les résultats attendus sans report de l'excédent de l'année précédente puis avec report de l'excédent de l'année précédente.

Un élu demande une synthèse des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, le prélèvement est fait sur la section de fonctionnement. Le vice-président en charge des finances procède aux modifications demandées en séance et dit qu'il renverra le document corrigé aux conseillers.

Un élu déplore la non présentation du budget à l'équilibre et demande qu'à l'avenir, le budget soit présenté de manière plus sérieuse et à l'équilibre.

Le vice-président répond qu'il y a eu une erreur dans les recettes ce qui impacte les résultats mais qu'il faut en principe délibérer sur les taux d'imposition avant de présenter le budget.

Les orientations budgétaires ayant été débattues préalablement, le président propose le passage au vote du budget prévisionnel 2018.

	Dépenses	Recettes	total 2018
Fonctionnement	5 812 923,23	6 928 754,39	1 115 831,16
Investissement	2 860 898,62	2 860 898,62	0,00

Budget voté à la Majorité (6 abstentions)

Le Vice-président présente le tableau de synthèse des couts du péri /extrascolaire demandé en commission finances.

Le coût final pour 14 sites est de 153 697.02 €. Le président rappelle qu'il y a 1600 enfants scolarisés en élémentaire sur la CCVM qui peuvent bénéficier des activités peri-extrascolaires. Il rappelle que le coût cumulé de la crèche et la micro-crèche présente un déficit de 123 000 €/an pour 40 enfants.

La vice-présidente en charges des services à la personne rappelle que les coûts ont déjà été présentés en commission services à la personne.

Des élus sont surpris des montants des déficits. Le président dit que ce sont des services à la population qui ne peuvent pas être à l'équilibre.

8. CLECT : validation

Le président propose que la réunion d'installation de la CLECT ait lieu le 24 avril en mairie de Marnay à 18h30.

Le vice-président en charge des finances rappelle les noms des 46 délégués des communes.

Un élu dit qu'il faudra travailler sur le règlement intérieur de la CLECT et il serait bon qu'une base de travail soit adressée avec la convocation.

9. Questions diverses

La prochaine commission environnement (et les représentants de la CCVM au SMAMBVO) avec la présence du SMAMBVO aura lieu le 19/04 à 18h30 en mairie de Marnay.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22h30.